YERRES

Police Municipale
N° tél. : 01.69.49.77.66
N/Réf. : NDA/JCLR/JFD

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu de la réception en Sous-Préfecture le et de la publication le 10_10_05
Maire.

MAIRIE D'YERRES 91 (ESSONNE) 28

ARRÊTE N° 2005/404
(Série A)

OBJET : ARRÊTÉ MUNICIPAL RÉGLEMENTANT LA CIRCULATION DES VÉHICULES, RUE CLAUDE FACHATTE.

Le MAIRE de la commune d'YERRES,
VU le Code des Collectivités Territoriales, articles L.2212-2/1°, L.2213-1, L.2213-2, L.2213-3, L.2213-4 et L.2213-5,
VU le Code de la route,
VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967, modifié et complété, relatif à la circulation et à la signalisation routière,
VU l'arrêté interministériel du 07 juin 1977, relatif à la signalisation des routes et des autoroutes,
VU l'arrêté interministériel du 13 novembre 1998 modifiant l'arrêté du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation des routes et autoroutes,
VU l'arrêté du 16 mai 2001 modifiant l'arrêté du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation des routes et autoroutes,
VU l'arrêté n° 2003/58 (série A), du 26 mars 2003, portant délégation de fonctions et de signature à Monsieur Jean-Claude LE ROUX, Neuvième Adjoint au Maire,

CONSIDÉRANT les résultats des sondages réalisées par le service « Vie des Quartiers »,
IL CONVIENT de modifier le sens de circulation des véhicules.

ARRÊTE

Article ler : La rue Claude Fachatte est mise en sens unique de circulation, dans le sens montant, de la rue de Concy vers la rue Charles Mignard.

Article 2 : Ces dispositions seront portées à la connaissance des usagers par des panneaux réglementaires mis en place par les Services Techniques de la ville.

Article 3 : Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois en vigueur.

Article 4 : Monsieur le Commissaire Principal de Police de MONTGERON, Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de BRUNOY, Monsieur le Directeur de la Sécurité et des Risques Urbains de la ville d'Yerres, Madame le Directeur des Services Techniques de la ville d'Yerres sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à Monsieur le Commandant du centre de secours pour information.

Fait à YERRES, le 6 octobre 2005.

MAIRIE D'YERRES 91 (Essonne) 28

Jean-Claude LE ROUX

Adjoint au Maire,
Chargé de la Sécurité, du Stationnement
Et de la Circulation.

HÔTEL DE VILLE
60 RUE CHARLES DE GAULLE - 91335 YERRES CÉDEX - TÉL. : 01 69 49 76 00 - FAX : 01 69 48 63 98
SITE INTERNET : WWW.VILLE-DE-YERRES.FR
TOUTE CORRESPONDANCE DOIT ÊTRE ADRESSÉE À MONSIEUR LE DÉPUTÉ-MAIRE